



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 37421

#### Texte de la question

M. Dino Cinieri appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les inquiétudes des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) qui vivent sous le seuil de pauvreté. En effet, alors que, sous le précédent quinquennat, l'AAH a progressé de 25 % avec deux revalorisations par an (au 1er avril et au 1er septembre), la dernière revalorisation en septembre 2012 ayant été décidée avant l'élection présidentielle, le Gouvernement actuel avait décidé de geler l'AAH pendant un an et de ne prévoir qu'une revalorisation par an. Mais, à la veille de cette échéance, l'absence de confirmation de cette revalorisation ainsi que le silence absolu du Gouvernement sur son montant sont incompréhensibles pour les personnes handicapées. Il souhaite par conséquent connaître la date du prochain comité interministériel du handicap lors duquel la question des ressources des personnes handicapées devrait être abordée.

#### Texte de la réponse

Conformément aux dispositions du code de la sécurité sociale en particulier l'article L. 821-3-1, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) a été revalorisée le 1er septembre 2013 de + 1,75 %, correspondant à l'évolution prévisionnelle des prix à la consommation hors tabac. Le montant mensuel maximum de l'AAH a ainsi été porté de 776,59 euros à 790,18 euros. Au 1er septembre 2014, ce montant a été à nouveau revalorisé, de + 1,3 %, pour être porté à 800,45 euros. La revalorisation du 1er septembre 2015 a porté ce montant à 807,65 euros soit une hausse de 0,9 %. Du fait des règles en vigueur, qui prévoient que la revalorisation de l'AAH correspond à l'inflation prévue dans le projet de loi de finances de l'année précédente et non à l'inflation constatée, dans un contexte où l'inflation a été régulièrement inférieure aux prévisions, l'AAH a progressé plus vite que l'inflation.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37421

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 septembre 2013](#), page 9540

**Réponse publiée au JO le :** [24 novembre 2015](#), page 8455